

« *DES SOUS... ET DES HOMMES* »

une émission proposée et présentée par Pascale Fourier
sur ALIGRE FM 93.1 en région parisienne
[http ://www.des-sous-et-des-hommes.org](http://www.des-sous-et-des-hommes.org)

ÉMISSION DU 10 OCTOBRE 2006

La fusion G.D.F/SUEZ 1/2

Avec **François Morin**, professeur d'économie à Toulouse, ancien membre du collège de la commission de régulation de l'énergie.

Pascale Fourier : « *Et notre invité aujourd'hui sera François Morin, professeur d'économie à l'université de Toulouse I, auteur du « Nouveau mur de l'argent », aux éditions du Seuil et surtout, ancien membre du collège de la commission de régulation l'énergie. Ceux qui reçoivent l'annonce des programmes des émissions de « Des Sous... » le savent : je cherchais depuis six mois un intervenant pertinent sur la question de la privatisation de G.D.F, c'est-à-dire ni un syndicaliste, ni un homme politique, pour qu'on ne puisse pas le taxer a priori de propos partisans. Et bien, miracle, je l'ai trouvé ! Il s'agit de François Morin, professeur d'économie, mais surtout ancien membre de la commission de régulation de l'énergie, qui donne des indications au gouvernement sur les prix de l'électricité et du gaz.*

D'accord, on arrive un peu après la bataille, puisque que l'Assemblée Nationale a voté la fusion de G.D.F et Suez. Mais, d'une part tout n'est pas joué, et puis d'autre part, cette émission permettra quand même de mettre en perspective ce qu'on n'entend encore dans les médias officiels.

On entend actuellement parler dans les médias, d'une fusion G.D.F-Suez qui a l'air d'ailleurs d'avoir été votée par le Parlement »

François Morin : « Elle a été votée par le Parlement, pour l'instant par l'Assemblée Nationale seulement : il va y avoir une navette avec le Sénat. »

Pascale Fourier : « ... et moi, je n'ai pas très très bien réussi à comprendre toute l'histoire. Parce que quand j'étais petite, on avait G.D.F, E.D.F, qui chacun avait une spécialité, mais dont le but était de servir la population française. Après, j'ai comme un espèce de blanc historique entre cette douce période de mon enfance et maintenant. Qu'est-ce qui s'est passé ? »
1

François Morin : « Eh bien tout a commencé en fait à la fin de l'année dernière, et au début de cette année, avec l'annonce d'une O.P.A, une offre publique d'achat sur le groupe Suez de la part de l'italien Enel. C'est ça le début de l'histoire. Le groupe Suez est un groupe à capitaux européens, essentiellement français et belges. Le groupe italien était intéressé par cette prise de contrôle de ce groupe dans la mesure où Enel est un groupe énergétique produisant de l'électricité, et Suez est également un groupe dont une partie de l'activité, très importante, consiste à produire de l'électricité en Belgique. Enel avait des visées européennes puisqu'avec l'ouverture des marchés aujourd'hui il est clair que chaque groupe essaie d'avoir des parts de marché européennes. Et donc, dans cette perspective, Enel annonce son intention de prendre le contrôle de Suez, car très intéressé par les actifs belges. Cette annonce s'est passée à la fin de l'année dernière, et du coup, comme Suez historiquement relevait de capitaux français, essentiellement français, et un peu belges maintenant, eh bien l'établissement financier et industriel français s'est ému de cette volonté de prendre le contrôle de ce grand groupe. D'où la parade, qui a été montée assez rapidement, qui consiste à dire qu'il faut renforcer le poids des actionnaires français dans Suez, car actuellement ce poids est très menacé. L'idée est de dire que Gaz de France va fusionner avec Suez. Dans cette mesure-là, évidemment, l'État va se retrouver avec une participation de Suez importante, puisqu'il la fixe aujourd'hui du reste à 34 %, ce qui donne des possibilités pour l'État français de contrôler l'ensemble fusionné Suez-G.D.F. Donc ça, ça a été, dans un premier temps, très rapidement, la réponse du gouvernement à cette annonce de l'italien Enel »

Pascale Fourier : « *Quel était l'intérêt de vouloir sauver Suez ?* »

François Morin : « Eh bien Suez est un très grand groupe. Et, on est encore dans une période disons de « patriotisme économique », c'est-à-dire qu'on considère dans certains milieux français que ce groupe fait partie du patrimoine de l'économie nationale. Effectivement, si on remonte, alors cette fois-ci, peut-être au-delà de votre enfance, Suez a été constitué en 1956 avec l'indemnisation du canal de Suez. Parce que le canal a été repris par les autorités égyptiennes, il y a eu une indemnisation. Et à partir de ce moment-là, Suez est devenu un groupe financier très important en France, avec beaucoup d'actifs au départ très diversifiés, la Compagnie Financière de Suez. Et, cette indemnisation, a permis d'un seul coup à Suez, d'avoir, durant les années 60, une dimension très importante, concurrente à celle, à l'époque, de Paribas. Suez et Paribas étaient deux grandes compagnies financières, qui se sont opposées assez périodiquement dans la construction du capitalisme français. Et donc, à l'instar de Paribas, Suez était considéré par les milieux financiers français, les milieux industriels, et les grands commis de l'État, comme faisant partie du patrimoine national.

Alors, ce qui s'est passé par la suite, surtout dans les années 80 — je fais là de grands bonds —, c'est que la compagnie s'est délestée de ses actifs bancaires et financiers pour se réorienter vers l'énergie. Et, à la suite d'opérations dans les années 80, nombreuses, et notamment la prise de contrôle d'Electrabel en Belgique, mais aussi avec d'autres opérations, Suez s'est orienté davantage vers les secteurs productifs et industriels, et notamment vers le secteur énergétique. À côté de ce

secteur énergétique, il y a aussi des actifs très importants, en matière, comme dit Suez, environnementaux, de l'eau, avec tous les actifs qui viennent de la Lyonnaise des eaux que Suez a absorbés il y a quelques années. Donc, deux grands pans d'activité, une part majoritaire dans l'énergie avec gaz et l'électricité, et une part dans les actifs environnementaux avec l'eau. Voilà ce qu'est Suez aujourd'hui. »

Pascale Fourier : « *Pour G.D.F, comment s'est faite l'évolution, de ce groupe qui était au service des Français au départ jusqu'à maintenant ?* »

François Morin : « L'évolution de G.D.F est récente puisqu'avec l'ouverture des marchés le gouvernement actuel a considéré qu'il était nécessaire d'ouvrir le capital de G.D.F, de changer son statut à partir de 2004. C'est à ce moment-là qu'une loi est intervenue qui a permis à l'GDF de passer d'un établissement public qu'il était à une société anonyme, avec la possibilité d'ouvrir le capital - ce qui a été fait en partie, puisque que les salariés détiennent une partie du capital maintenant, et un certain nombre d'investisseurs institutionnels. Aujourd'hui du coup, l'Etat ne conserve plus que 80 % du capital de Gaz de France . Et ça c'est une évolution qui a eu lieu depuis les deux dernières années.

Pourquoi cette ouverture? Eh bien tout simplement parce que le gouvernement pense que Gaz de France doit pouvoir conclure des alliances à l'échelle européenne, et qu'un capital complètement fermée empêche ce type d'inter-relations, d'alliances avec les entreprises. Et en même temps, derrière cette approche, il y a l'idée qu'avec un capital ouvert à des investisseurs privés, une autre gestion de Gaz de France pourrait voir le jour. Voilà donc les deux raisons qui expliquent le changement de Gaz de France ces dernières années. »

Pascale Fourier : « *Et pourquoi avoir envie, besoin, d'avoir des alliances au niveau européen ?* »

François Morin : « C'est l'idée que, avec le marché unique, donc un marché beaucoup plus vaste que les marchés proprement nationaux, — le marché unique s'adresse à l'ensemble des pays appartenant à l'Union Européenne — , les acteurs doivent se mettre à cette échelle-là, doivent donc grandir en taille; et que, s'ils n'arrivent pas directement à grandir en taille, à taille suffisante à l'échelle du marché européen, ils doivent pouvoir conclure des alliances avec d'autres groupes, pour atteindre avec des ensembles alliés des taille qui apparaîtraient suffisamment critiques pour agir à ce niveau-là. »

Pascale Fourier : « *Je dois être un peu obtuse : je ne comprends pas quand même l'intérêt de cette ouverture européenne. Parce que, se mettre à l'échelle européenne, oui... et puis pourquoi pas, je ne sais pas, pourquoi pas aller jusqu'en Asie... Je ne vois pas la nécessité* »

François Morin : « Parce que l'Union Européenne a décidé de construire un marché unique de l'énergie. C'est une décision bruxelloise, à laquelle les Etats ont décidé de participer. Il faut remonter pratiquement au milieu des années 80 pour comprendre

toute l'histoire de la construction de ce marché, à partir de l'acte unique, d'une part, et d'autre part des premières réflexions sur l'ouverture des marchés énergétiques qui datent du début des années 90. Il y a eu une réflexion sur ce que pourrait être des directives européennes en la matière, concernant ce marché européen de l'énergie. Et les premières directives sont apparues en 1996 pour l'électricité, et 1998 pour le gaz. Ces directives prévoyaient très explicitement toute une série de dispositions pour ouvrir les marchés nationaux, parce que ces marchés nationaux étaient très largement subordonnés à des grands opérateurs historiques du type Gaz de France ou EDF. Donc, il agissait d'ouvrir les marchés, sans toucher forcément à la propriété du capital des firmes, mais ouvrir les marchés.

Ouvrir les marchés, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que, par exemple, un groupe comme EDF pourrait connaître de la concurrence sur le sol national, mais EDF aussi aurait pu vendre son électricité, d'après ces directives, dans d'autres pays européens que la France. C'est ça le mécanisme mis en place par les directives européennes. Et en France, on a transposé ces directives dans des lois nationales, en 2001 pour l'électricité, et en 2003 pour le gaz, avec toute une série d'institutions qui permettent d'accompagner ce processus d'ouverture. On a créé notamment la Commission de Régulation de l'Énergie qui est le régulateur au départ des marchés électricité, et qui en 2003 est devenue aussi le régulateur du gaz, et donc qui s'est transformé en Commission de Régulation de l'Énergie. Les missions de ce régulateur, par exemple, c'est d'une part favoriser l'ouverture des marchés pour les activités qui peuvent être mises en concurrence, et pour les activités qui ne peuvent pas être mises en concurrence et qui relèvent d'un monopole que l'on appelle naturel, exercer là un pouvoir très fort de régulation sur ces activités : il s'agit, pour le gaz comme pour l'électricité, des activités de transport et de distribution. Là, il n'y a pas de l'ouverture à la concurrence : pour ces activités-là, le régulateur fixe les tarifs d'accès à ces grandes infrastructures. Il n'y a pas de prix concurrentiels. La concurrence ne s'exerce que dans la production d'électricité, sa commercialisation, et pour le gaz dans les ventes, dans la commercialisation du gaz.

Voilà donc le dispositif d'ensemble. Alors je signale simplement que par rapport à cette ouverture, les Français ne subissent pas encore directement cette ouverture, puisque c'est seulement le premier juillet 2007 que les Français, à l'instar de ce qui se passe par exemple pour le téléphone, pourront choisir leur fournisseur d'électricité, qui pourra être EDF, mais qui pourra être aussi un opérateur étranger, ou d'autres opérateurs français. »

Pascale Fourier : « *J'ai bien compris l'histoire de l'ouverture à la concurrence. Seulement, je ne vois toujours pas l'intérêt de l'ouverture à la concurrence... On va peut-être me dire que comme cela je paierai moins cher... Mais on sait à la limite, par expérience, qu'en particulier pour l'électricité, c'est faux. Pourquoi les gouvernements continuent-ils donc d'aller dans cette direction d'ouverture à la concurrence, alors qu'on voit que pour le simple consommateur, c'est une catastrophe ?* »

François Morin : « Vous avez complètement raison sur l'analyse. Mais le raisonnement de départ évidemment de la commission européenne, et ensuite des autorités nationales, et notamment française, c'était bien ce raisonnement là, c'est-à-dire

« l'ouverture des marchés va favoriser la concurrence ». La concurrence une fois établie doit favoriser une baisse des prix, à la fois dans le domaine électrique, et aussi dans le domaine gazier.

Qu'est ce qu'on a observé? D'abord dans le domaine de l'électricité. Et bien en 2001, une baisse, effectivement, des prix pour ceux qui pouvaient bénéficier de cette ouverture, c'est-à-dire les gros industriels. Et puis ensuite, très rapidement au cours de l'année 2003, un début de hausse et même, une hausse sensible. 2004, 2005, ça s'est poursuivi, 2006 également. Ce qui fait qu'aujourd'hui on peut estimer que, - je vais donner quelques ordres de grandeur, pour fixer les idées - , en moyenne en 2002 le prix de l'électricité était à 23, 24 € le mégawatt/heure, aujourd'hui il atteint pratiquement 70 €. Effectivement, ça fait un bon saut! Et là, on ne peut pas invoquer le pétrole en matière électrique, ou très indirectement, puisque toutes les centrales thermiques ne fonctionnent pas au gaz. Donc d'autres facteurs ont évidemment joué. Dans le gaz, c'est la même chose : on a observé également des hausses. Mais là, comme les prix du gaz sont très largement indexés, chez Gaz de France, sur les prix du pétrole, on peut mieux comprendre les hausses qui se sont produites ces dernières années.

Alors, évidemment cette situation est très paradoxale. Et on peut se demander, comme vous le faites, pourquoi on s'acharne à poursuivre ce processus. Tout simplement parce que c'est un processus qui vient de loin — ça fait vingt ans qu'il a été engagé, pas simplement dans le secteur de l'énergie, mais dans d'autres industries de réseaux — et que là-dedans, il y a une forte dose d'idéologie, d'idéologie libérale, qu'on connaît bien, et qui pense que le marché est un mécanisme qui résout essentiellement tous les problèmes d'efficacité, de performances, que l'on peut rechercher dans ce genre d'activités. »

Pascale Fourier : « *Un des arguments que j'ai entendus pour valider l'idée selon laquelle il faut que G.D.F devienne une entreprise plus importante qu'elle ne l'est, de taille plus conséquente, est qu'ainsi elle pourrait négocier plus facilement le prix du gaz, notamment auprès des producteurs russes. Qu'en est-il ?* »

François Morin : « C'est un argument qu'on entend souvent. Il faut augmenter la taille de Gaz de France, il faut que Gaz de France puisse s'allier — c'est dans l'exposé des motifs de la loi du reste qui vient d'être votée à l'Assemblée Nationale — , il faut que Gaz de France puisse jouer comme un acteur fondamental sur le marché mondial, donc il faut que Gaz de France grossisse. Et l'idée c'est bien sûr de dire que si Gaz de France acquiert une taille internationale, en tous les cas plus importante qu'elle ne l'est actuellement, cela lui donne des possibilités de négociations. Cet argument n'est pas faux. Mais quand on regarde les interlocuteurs actuels de Gaz de France, notamment Gazprom, on a affaire à des groupes, à des acteurs économiques qui sont incomparablement plus puissants que Gaz de France. Et jusqu'à présent souvent, les négociations, les contrats à long terme comme on dit, qui permettent l'approvisionnement du gaz en France, font souvent l'objet de discussions d'État à État, de discussions de type diplomatique. Et donc, que Gaz de France soit allié à Suez, ça ne change pas vraiment la nature des problèmes. Il y aura toujours des discussions d'État à État, étant donné le volume, l'importance stratégique des

contrats à long terme qui sont conclus en matière d’approvisionnement de gaz. C’est un argument évidemment qu’on peut avancer, mais qui, à mon avis, ne joue pas réellement. »

Pascale Fourier : « *Et si la participation de l’État descend à 34 %, qui est je crois le chiffre auquel elle risque de descendre, est-ce qu’il y aura encore justement cette possibilité de négociation diplomatique ?* »

François Morin : « Bien évidemment, à ce moment-là, on a affaire à un groupe privé où l’État aura probablement moins son mot à dire. Surtout que quand on a 34 %, rien n’empêche qu’un opérateur puisse disposer de la majorité du capital. Et on connaît les velléités de Gazprom de descendre dans la filière gaz, et de prendre le contrôle d’entités en Europe. Donc on peut imaginer, — c’est un scénario qui existe — , on peut imaginer que Gazprom puisse un jour prendre une participation au capital de Gaz de France. Et même, puisque cette l’entreprise a largement les moyens de le faire, prendre la majorité du capital de Gaz de France. À ce moment-là, il est évident que l’État français perdrait toute maîtrise en matière d’approvisionnement. »

Pascale Fourier : « *C’est un risque réel ? C’est possible ?* »

François Morin : « C’est un risque possible, bien évidemment. C’est tout à fait possible. Gaz de France pourrait passer demain sous la coupe d’un actionnaire majoritaire, et le nom de Gazprom est régulièrement avancé quand on évoque cette hypothèse. Donc, demain, c’est-à-dire fin décembre, où l’année prochaine, peut-être plus tard, c’est le genre de scénario duquel on ne peut pas complètement exclure l’éventualité. »

Pascale Fourier : « *Vous voulez dire que la représentation nationale a voté, mardi dernier, la possibilité que le groupe G.D.F n’appartienne plus...* »

François Morin : « ...que G.D.F-Suez n’appartienne plus à des capitaux français, ou européens, mais russes par exemple, c’est évident. Qu’est-ce qui empêcherait Gazprom de lancer une OPA sur cet ensemble fusionné ? Rien, absolument rien. »

Pascale Fourier : « *Et bien c’était « Des Sous... et Des Hommes », en compagnie de François Morin, professeur d’économie certes, mais je le rappelle encore, ancien membre de la commission de régulation de l’énergie.*

On a un petit peu parlé hors-micro, vous l’imaginez bien, et François Morin m’a autorisé à dire ce qu’il m’a dit hors-micro. Et il m’a dit au cours de notre conversation que si les prix du gaz ont augmenté récemment, ça ne correspondait pas à une nécessité économique, c’était pour garnir le panier de la mariée G.D.F, pour qu’elle soit plus désirable... Moi, je suis contente d’avoir ainsi participé au bonheur à venir des actionnaires... Pas vous ?

À la semaine prochaine, toujours en compagnie de François Morin. »